

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Compagnie”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 septembre 2010

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 11 novembre 2010 et devrait être lu conjointement avec les états financiers trimestriels de la Compagnie pour la période terminée le 30 septembre 2010 et les notes qui y sont afférentes et les états financiers annuels de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et les notes qui y sont afférentes.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Compagnie est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

Général

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2010, la Compagnie a commencé un programme de compilation et de réinterprétation détaillée de toutes les données de forage récentes et historiques, incluant aux mines Augmitto et Astoria. Le résultat final de ce programme sera l'obtention d'une interprétation fiable d'enveloppes aurifères pour une évaluation des ressources et l'identification de cibles spécifiques pour la prochaine phase du programme de forage. La Compagnie a également mandaté un géologue indépendant afin de comparer la production réelle de la zone A ouest du gisement Astoria aux résultats qui auraient pu être projetés à partir des données de forage.

Augmitto

Les travaux de compilation en cours au gisement Augmitto, qui incluent le réexamen et l'échantillonnage à nouveau de plusieurs carottes de forage historiques, ont fourni de nouvelles intersections aurifères significatives. Plusieurs cibles, fortement supportées par les connaissances acquises jusqu'à présent, ont été identifiées et une liste prioritaire des sondages est actuellement en réalisation. La réinterprétation des données indique que plusieurs sondages historiques n'ont pas pénétré complètement le Groupe de Piché et par conséquent n'ont pas recoupé la cible principale à Augmitto, qui est située dans la partie inférieure du Groupe de Piché. L'information extraite de la compilation et de la réinterprétation des données a également renforcé le concept d'un couloir aurifère majeur à la mine Augmitto plongeant vers l'ouest sous le puits. L'extension en profondeur de cette zone n'a pas été testée sous le niveau de 400 mètres et dévient par conséquent une cible prioritaire pour la prochaine phase d'exploration sur la propriété.

Astoria

Le rapport du consultant indépendant, expert en géologie conclut que les données de forage à diamant représentent très bien ce qui peut être extrait d'une structure telle que la zone Astoria A ouest (zone du mur) malgré l'effet de pépité. Le rapport conclut également que dans la région exploitée, les veines deviennent plus larges, plus riches et plus continues en profondeur (la teneur moyenne est de 6 g/t Au au niveau 7 et de 10 g/t Au au niveau 10). Ceci indique que la zone Astoria est ouverte en profondeur et l'épaisseur et la teneur de celle-ci sont possiblement meilleures que dans la région exploitée.

Ces résultats sont très encourageants et démontrent que les mines Augmitto et Astoria sont ouvertes en profondeur et latéralement, d'est en ouest. La Compagnie a identifié plusieurs cibles fortement supportées

par les connaissances acquises jusqu'à présent, et planifie du forage additionnel pour tester ces cibles et les cibles Cinderella et Lac Gamble et pour réduire la maille du forage à toutes ces cibles à l'espace requis pour un calcul de ressources conforme au Règlement 43-101.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2010, la Compagnie a réalisé une perte nette de 257 931 \$ comparativement à une perte nette de 331 580 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte nette de 0,01 \$ par action. Les intérêts créditeurs et autres, pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2010, ont totalisé 409 \$ comparativement à 60 \$ pour la même période l'an dernier. Les dépenses pour la période se sont élevées à 258 340 \$ comparativement à 331 640 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2009. Les charges administratives pour la période ont diminué de 45 877 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une diminution des frais légaux et du personnel. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, la Compagnie a encouru un total de 1 397 297 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 1 335 318 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), lesquelles ont toutes été engagées sur la propriété Rouyn.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenu</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
30 septembre 2010	409 \$	(257 931) \$	(0,01) \$
30 juin 2010	2 969 \$	(251 864) \$	(0,01) \$
31 mars 2010	1 123 \$	87 441 \$	0,01 \$
31 décembre 2009	154 \$	(192 142) \$	(0,01) \$
30 septembre 2009	60 \$	(331 580) \$	(0,01) \$
30 juin 2009	0 \$	(418 495) \$	(0,01) \$
31 mars 2009	974 \$	(411 827) \$	(0,01) \$
31 décembre 2008	5 838 \$	(521 256) \$	(0,01) \$

Les états financiers pour les périodes indiquées ci-haut ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Liquidité

La Compagnie a financé ses activités presque exclusivement par la vente de ses actions et continuera à le faire dans un avenir prévisible.

Au 30 septembre 2010, l'encaisse et les dépôts à terme de la Compagnie totalisaient 564 521 \$ comparativement à 2 048 254 \$ au 31 décembre 2009. Le fonds de roulement au 30 septembre 2010 était de 918 857 \$ comparativement à 2 096 616 \$ au 31 décembre 2009. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Compagnie relativement à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn et de ses dépenses d'entreprise.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que les compagnies publiques devront présenter leur information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (les « NIIF ») pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les NIIF utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens, mais des différences significatives en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir doivent être prises en compte. Les vérificateurs de la Compagnie fournissent la formation sur les NIIF et avisent et assistent la Compagnie quant à l'identification des différences en matière de comptabilisation entre les NIIF et les PCGR canadiens. La Compagnie a élaboré un plan d'action afin d'être prête pour la conversion pour l'exercice 2011.

Le plan de conversion aux NIIF de la Compagnie consiste en quatre phases soit : l'analyse, la conception et la planification, la réalisation et l'implantation. Le plan vise à déterminer l'incidence que les NIIF auront sur les méthodes comptables et décisions de mise en œuvre, sur l'infrastructure, sur les activités commerciales et sur les activités de contrôle.

La Compagnie a complété les phases de l'analyse et de la conception et la planification et est maintenant dans la phase de la réalisation. Au cours de cette phase, la Compagnie identifie les différences entre les NIIF et les PCGR canadiens, recueille de l'information et des données financières pour évaluer l'incidence de ces différences et fait des recommandations pour les décisions se rapportant aux principes comptables des NIIF.

En se fondant sur une analyse préliminaire, les NIIF suivantes pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Compagnie :

NIIF 1 : Cette directive indique les étapes à suivre lorsque les NIIF sont adoptées pour la première fois. La plupart des ajustements requis pour la conversion aux NIIF seront effectués, rétrospectivement, à l'égard des bénéfices non répartis à l'ouverture au 1^{er} janvier 2010, la date du premier bilan comparatif présenté en vertu des NIIF. Cependant, la NIIF 1 permet aux entités qui adoptent les NIIF pour la première fois de se prévaloir de dispenses facultatives et de dispenses obligatoires, dans certains domaines, de l'exigence générale qui requiert la mise en application intégrale rétrospective des NIIF à la date de la conversion. La Compagnie ne prévoit pas se prévaloir des dispenses facultatives permises aux termes de la NIIF 1.

NCI 32 Classification des bons de souscription : En vertu des NIIF, un contrat dérivé à l'égard des capitaux propres d'une entité sera classifié à titre de capitaux propres s'il sera ou pourra être réglé que par un échange par l'émetteur d'un montant fixe en espèces (autre qu'un actif financier) pour un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité. Autrement, il sera classifié comme une obligation. Il n'y a aucune directive équivalente dans les PCGR canadiens. La Compagnie évalue présentement cette différence relativement à la classification de ses bons de souscription, lesquels, en vertu des PCGR canadiens, sont classifiés à titre de capitaux propres.

NIIF 2 Paiements fondés sur les actions : Lorsque l'acquisition d'attributions est graduelle, cette NIIF requiert que chaque tranche de l'attribution soit évaluée et comptabilisée séparément. De plus, en vertu des NIIF, une estimation des déchéances doit être effectuée. Elles ne peuvent être comptabilisées au fur et à mesure qu'elles ont lieu, tel qu'il est de pratique courante pour la Compagnie de le faire. L'incidence de ces différences n'est pas encore quantifiée mais il n'est pas prévu qu'elle soit importante.

NIIF 6 Actifs d'exploration et d'évaluation : Selon cette NIIF, la Compagnie doit établir une politique comptable afin d'identifier quelles dépenses d'exploration et d'évaluation des ressources minérales seront comptabilisées comme actifs. La politique de la Compagnie en vertu des PCGR canadiens requiert que les

coûts d'exploration et d'évaluation soient capitalisés lorsqu'il est déterminé que le projet est potentiellement viable d'un point de vue économique. La Compagnie ne capitalise que les coûts qui sont étroitement liés à ses activités d'exploration et d'évaluation. Cette politique est conforme avec la NIIF 6 et ainsi la Compagnie prévoit adopter la même politique en vertu des NIIF. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de changement de politique comptable à cet égard lors de la conversion.

NCI 36 Dépréciation : Les PCGR canadiens utilisent généralement une approche en deux étapes concernant les tests de dépréciation alors que les NIIF utilisent une approche d'une seule étape pour les tests et l'évaluation de dépréciation. De plus, les NIIF exigent le revirement de toutes pertes de dépréciation antérieures lorsque les circonstances menant à la dépréciation initiale ont changé alors que les PCGR canadiens interdisent le revirement de pertes de dépréciation. Il n'est pas prévu que ces différences aient une incidence importante pour la Compagnie.

NCI 37 Obligation de restauration : Une provision pour une obligation de restauration est reconnue sur la base d'une obligation légale ou constructive découlant d'un événement antérieur, s'il y a un flux probable de ressources et que le montant peut être estimé de façon fiable, alors qu'en vertu des PCGR canadiens les obligations de mise en service d'immobilisations ne sont reconnues que lorsqu'il y a une obligation légale. La Compagnie évalue présentement cette différence.

NCI 12 Impôts sur le revenu : Bien que la méthodologie pour comptabiliser les impôts différés est, dans l'ensemble, conforme entre les PCGR canadiens et les NIIF, il y a plusieurs différences qui peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la Compagnie. La Compagnie évalue présentement ces différences, plus particulièrement à l'égard des actions accréditatives et des crédits remboursables de droits miniers.

Sur la base d'une analyse préliminaire, la Compagnie s'attend à ce que les conséquences de l'adoption des NIIF sur les éléments essentiels de ses états financiers ne soient pas importantes, sauf en ce qui concerne les éléments précités qui sont sous étude, dont l'incidence est inconnue, et la divulgation dans les notes.

Le système comptable de la Compagnie est simple et la Compagnie croit être en mesure de l'adapter aux NIIF. La Compagnie ne prévoit pas que la conversion aux NIIF aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information. La Compagnie ne prévoit pas d'incidence importante sur ses activités commerciales, et particulièrement sur ses ententes contractuelles.

La Compagnie prévoit compléter la phase de la réalisation à la fin du quatrième trimestre de 2010 et se concentrera sur la phase de l'implantation jusqu'au premier trimestre de 2011.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Compagnie à la fin de la période terminée le 30 septembre 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Compagnie et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Compagnie, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Compagnie n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au 30 septembre 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie survenu pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2010 et se terminant le 30 septembre 2010 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil d'administration et un administrateur de la Compagnie, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Compagnie d'un montant de 184 260 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, dont 24 500 \$ se rapportent à des frais d'émission d'actions.

Au cours de cette période, Yorbeau a payé 66 895 \$ à une société dont le président et l'actionnaire qui la contrôle est Thomas L. Robyn, le président et chef de la direction de Yorbeau. En contrepartie pour ce paiement, la société a offert les services de M. Robyn à Yorbeau.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Compagnie d'un montant de 16 200 \$ et une somme de 37 500 \$ a été versée à titre d'avance de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Compagnie, est le seul actionnaire.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Compagnie consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 152 987 946 étaient émises et en cours au 11 novembre 2010. À cette date, la Compagnie avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 5 740 000 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,35 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Compagnie sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.